

LYCEE FRANÇOIS RABELAIS



SAINT-BRIEUC

LIVRET D'ACCUEIL

***ANNÉE SCOLAIRE
2019/2020***

SOMMAIRE

Le mot du Chef d'Établissement	3
Organigramme général	4
Le service Gestion-Comptabilité	5
L'accès au lycée	6
La Vie Scolaire	6
Les Psychologues de l'éducation nationale Conseillères en Orientation	7
L'infirmier	8
Le CDI	9
Le rôle du Professeur Principal	10
Les instances lycéennes	11
Les lycéens élisent	11
La Maison Des Lycéens	12
Le journal lycéen - LE CANCRE	13
L'option facultative EPS	14
L'association sportive : UNSS	15
L'internat	16
Les petits conseils	17
Les consignes de sécurité : évacuation en cas d'alerte incendie	18
Les consignes de sécurité : Plan particulier de mise en sécurité	19
Le plan du lycée	20

BIENVENUE À RABELAIS

L'entrée en classe de seconde marque pour vous le commencement d'une période déterminante de votre vie. En effet, vos années au lycée vous conduiront au seuil de votre majorité, de la poursuite de vos études dans le supérieur, vous préparant ainsi à devenir les citoyens de demain, adultes et responsables.

Notre ambition est de faire de l'école, de notre lycée, un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous.

Le travail, première condition de la réussite.

Notre première ambition est votre réussite. Réussir au lycée, réussir en seconde, c'est en premier lieu construire son projet d'orientation, définir les objectifs et le parcours que vous allez suivre dans les années à venir, chacun avec ses propres qualités et ses propres désirs. Les équipes qui vous entourent, enseignants, conseillers principaux d'éducation, conseillères d'orientation, assistants d'éducation et plus largement tous les adultes de l'établissement sont mobilisés afin de vous accompagner sur ce chemin de réussite.

En constituant des classes à effectif réduit en seconde, nous vous offrons en effet de meilleures conditions de travail, davantage de disponibilité de vos enseignants.

En insérant dans votre emploi du temps une heure d'étude encadrée obligatoire, nous vous offrons la possibilité de vous faire aider dans votre travail, en complément des heures d'accompagnement personnalisé qui seront au coeur de la construction de votre projet.

Vous allez continuer à travailler au Lycée les mêmes disciplines qu'au Collège, et qui constituent le socle indispensable qui vous permettra d'obtenir le bac et de construire avec succès un parcours d'enseignement supérieur vous permettant de vous insérer dans le monde du travail.

Mais bien évidemment la réussite ne sera au rendez-vous que si vous prenez l'engagement du travail, régulier et efficace, en suivant les conseils de vos professeurs.

La responsabilité, clé de l'autonomie.

Votre entrée au Lycée s'accompagne d'une autonomie qui va aller en s'élargissant au fil des années. L'ambition est de faire de vous de futurs étudiants autonomes, capables de se prendre en charge dans un parcours d'enseignement supérieur exigeant.

D'avantage d'autonomie implique davantage de responsabilité : ce sera progressivement à vous d'organiser votre temps, votre travail, les libertés qui vous seront offertes. Sachez le faire avec intelligence et responsabilité.

L'engagement, source d'épanouissement.

Futurs acteurs de la vie professionnelle, vous êtes aussi des citoyens en devenir. L'engagement de ce parcours, à travers les diverses actions qui vous seront proposées (vie lycéenne, Maison des Lycéens, éducation à la santé, mission de délégué etc.) est un bon moyen de vous positionner au sein des groupes dans lesquels vous évoluez, dans la prise en compte et le respect de l'autre.

Je vous souhaite une belle réussite à Rabelais.

Le Proviseur du lycée
Jean-François MATHIEU

QUI FAIT QUOI ? - A QUI M'ADRESSER ?

Direction

Proviseur: **M. Mathieu JF**
 Adjoint: **Mme Le Gallo**
 -coordination générale
 -organisation générale
 -emplois du temps
 -orientation
 -problèmes personnels
 -questions pédagogiques

Enseignement :

Équipes pédagogiques animées par les professeurs principaux

Vie Scolaire:

Conseillers Principaux d'Éducation
coordination générale
M. CHENU
M. FORTON
Mme CHAPPRON
 Assistants d'éducation
 - suivi et pointage des élèves
 - gestion des absences
 - animation
 - conseil aux élèves

Orientation :

Psychologues de l'Éducation Nationale
 Conseillères en orientation
Mme JOUAN
Mme SIMON
 aide au projet de l'élève
 (RDV à la vie scolaire)



Secrétariat :

Mme GAUTHO
Mme ARDIET
Mme ONEN
 - accueil et renseignements
 - inscription, bourses
 - inscription aux examens
 - accidents élèves
 - dossiers orientation
 - conseils de classes

Documentalistes :

Mme BOIVIN
Mme GUIHOT
 -gestion du CDI
 -animation
 -ressources documentaires

Santé :

Médecin scolaire
Mme Norgeot
 Infirmières scolaires
Mme AILLET
Mme DESBOIS

Gestion - Comptabilité

Gestionnaire-comptable

Mme HAINGLAISE

Gestionnaire-comptable adjointe

Mme DENIEUL

Secrétariat gestion comptabilité

Mme STER BROCHEC

- restauration
- hébergement

Mme MENIER

- sécurité sociale étudiante

Mme FLOCHEL

Accueil, maintenance, entretien des locaux, cuisine

Agent-encadrant : M. MATHIEU P

Agent d'accueil : M. CONNAN/MME MEHEUST

- accueil des personnes extérieures
- standard
- gestions des clés
- fermeture des locaux
- courrier
- gestion de la centrale incendie

Agents de maintenance

Agents d'entretien

Chef de cuisine : M. Morel

Les agents de restauration

LE SERVICE GESTION-COMPTABILITE

La gestion matérielle et financière du lycée

Le service de restauration et d'hébergement M^{me} STER-BROCHEC – Service de gestion

Cartes de self

Facturation

Modalités de règlement pour la demi-pension et l'internat (modes de paiement, échelonnement).

Repas occasionnels pour les élèves externes

Horaires d'ouverture: Du lundi au vendredi, le matin de 8h à 12h15.

Les aides financières diverses

Dossier de fonds social

Pour établir un dossier de fonds social (fonds lycéen ou fonds restauration), prendre rendez-vous auprès du service de gestion.

Dossier de bourses

Pour les demandes de bourses, s'adresser au secrétariat du proviseur.

Aides pour les voyages et les sorties scolaires

Pour une demande d'aide dans le cadre d'un voyage ou d'une sortie scolaire, s'adresser au service de gestion.

HORAIRES DU LYCEE

L'établissement est accessible aux élèves lycéens du lundi au vendredi de 7h20 à 18h45 (sauf réunions, conseils de classe, autres rencontres).

Pour les lycéens, les BTS :

Matin			Après-Midi	
08h10	09h05		13h15	14h10
09h10	10h05		14h15	15h10
RECREATION			15h15	16h10
10h20	11h15		RECREATION	
11h20	12h15		16h20	17h15
12h20	13h15		17h20	18h15

Les étudiants de CPGE peuvent accéder aux locaux :

de 7h00 à 21h30 du lundi au jeudi ;

de 7h00 à 21h00 le vendredi,

de 7h00 à 12h30 le samedi.

Pour les classes préparatoires :

Matin			Après-Midi	
08h00	12h00		13h00	18h00

L'ACCES AU LYCEE

POUR DES RAISONS DE SECURITE L'ACCES AU LYCEE EST CONTROLE

ACCES DES PARENTS OU PERSONNES ETRANGERES A L'ETABLISSEMENT

Les parents, les personnes étrangères à l'établissement doivent se présenter systématiquement à l'accueil quelque soit le motif .

ACCES DES ELEVES à partir de 7h20 jusqu'à 18h30

Tous les élèves inscrits dans l'établissement ont un badge d'accès au self (demi-pensionnaires et internes) et d'accès au lycée. Ce badge est transmis pour toute la scolarité.

Ce **badge** est personnel et obligatoire quotidiennement, votre responsabilité est engagée si vous prêtez votre badge ou ouvrez le portail à toute personne étrangère à l'établissement.

En cas de perte vous êtes priés de le signaler rapidement au service de gestion, le coût d'une carte est de 10 euros.

L'entrée et la sortie s'effectuent par le portillon devant l'arrêt de bus, qui donne sur la cour devant le self . En dehors des horaires d'accès libre sous contrôle de la vie scolaire les élèves doivent utiliser leur badge pour déverrouiller la porte.

ACCES DES ELEVES INTERNES de 18h30 à 21h00

Après 18h30, les internes ont accès au lycée par le portillon de l'accueil.

ACCES DEUX ROUES

Les utilisateurs utilisent le portillon « deux roues », accessible par badge aux seuls possesseurs de cyclos qui se sont fait connaître à la vie scolaire. L'entrée dans l'enceinte du lycée se fait pied à terre, un système antivol est conseillé, l'établissement n'est pas responsable des dégradations ou des vols.

Il est formellement interdit de passer par dessus les barrières ou le portail, d'entrer par le parking personnel et ou l'accès fournisseurs, ainsi que l'accès deux roues.

le respect des consignes de sécurité s'impose à tous, chacun doit faire preuve de responsabilité en respectant strictement ces consignes.

LA VIE SCOLAIRE

Lundi au Vendredi 7H30 - 18H15

Les Conseillers Principaux d'Éducation

M. Fabrice CHENU - M. Yves FORTON - Mme Claudine CHAPPRON
02 - 96 - 68 - 32 - 89

- Le suivi individualisé des élèves dans le respect du Règlement Intérieur
- Contrôler et régulariser les absences et retards des élèves
- Les problèmes de comportement en relation avec les enseignants
- Les instances de vie lycéenne (Délégués de classes - CVL - CRJ - MDL - CESC)
- Favoriser et animer des activités éducatives dans le cadre de la Maison des Lycéens
- L'aide au travail personnel de l'élève dans le cadre des études surveillées pour les élèves de 2nde
- La présidence des conseils de classes de 1ère
- Relation École/familles
- La sécurité des élèves
- L'internat

Les assistants d'éducation

Sous l'autorité du chef d'établissement qui s'appuie sur les équipes éducatives, les assistants d'éducation participent à l'encadrement et au suivi éducatif des élèves et assurent notamment :

- les fonctions de surveillance des élèves y compris pendant le service de restauration
- le service d'internat,
- l'encadrement des sorties scolaires,
- La gestion des absences et retards des élèves,
- l'encadrement et l'animation des activités de la Maison Des Lycéens,
- l'aide à l'étude et aux devoirs,
- l'aide à l'animation des élèves hors temps scolaire (Nouveauté 2014 : club musique)
- l'aide à l'intégration collective des élèves handicapés

En cas d'absence de votre enfant : prévenir la vie Scolaire

TEL: 02.96.68.32.89 FAX : 02.96.62.12.32

MEL : vie-scolaire.0220056s@ac-rennes.fr

TOUTE ABSENCE DOIT ETRE JUSTIFIEE PAR ECRIT

LES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE

CONSEILLÈRES EN ORIENTATION

Quelle série de bac ?

Quelle poursuite d'étude ?...



Mme JOUAN et Mme SIMON, Psychologues de l'EN Conseillères en orientation, peuvent vous recevoir au lycée (bureau dans le CDI). Prise de rendez-vous à la vie scolaire.

Une documentation spécifique à l'orientation est à votre disposition au CDI.

Pour rencontrer un(e) Psy EN au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

Sur place

36 rue Henri Wallon
22000 Saint-Brieuc

Téléphone +33 2 96 62 21 60

Horaires d'ouverture

Le Lundi : de 13h45 à 17h30

Du Mardi au Jeudi : de 09h00 à 12h00 de 13h45 à 17h30

Le Vendredi : de 09h00 à 12h00 de 13h45 à 17h00

Accueil ouvert pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

En ligne <http://www.cio-saint-brieuc.ac-rennes.fr> Courriel : ce.0220076n@ac-rennes.fr

INFIRMERIE

*j'suis pas venu ici
pour souffrir
OKAY !!*



Vous n'avez pas encore le
PSC1...
la formation premiers secours
est proposée gratuitement...
Venez vous renseigner !!

Patricia DESBOIS et Valérie AILLET vous accueillent :

lundi, mardi, jeudi de 8h à 18h45

le mercredi de 8h à 13h30

le vendredi de 8h à 18h15.

Une astreinte de nuit est assurée, en cas d'urgence, pour les élèves de l'internat les lundi, mardi et mercredi.

L'infirmerie est un lieu d'écoute, de soins, de liaison avec le médecin scolaire, l'équipe éducative, les familles, pour tout ce qui concerne la santé, le bien-être de l'élève dans l'établissement.

Vous pouvez vous y rendre à tout moment, en dehors des heures de cours c'est mieux, bien sûr !!

Les dispenses de cours d'Éducation Physique et Sportive sont gérées à l'infirmerie en liaison avec le professeur et la vie scolaire. Pour toute dispense ponctuelle d'un cours vous devez présenter un mot des parents et si elle doit se prolonger sur plusieurs séances, un certificat médical. Sans ces précieux sésames, vous irez en cours ou resterez à l'infirmerie ...

Les élèves en situation de handicap ou nécessitant un aménagement particulier de leur scolarité et des conditions d'examen (dyslexie, dyspraxie, maladie chronique, allergie nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé PAI, ou PAP ou toute autre situation) devront se présenter à l'infirmerie en début d'année. L'infirmière transmettra à l'équipe éducative les aménagements nécessaires pour l'année de seconde. L'élève pourra être reçu par le médecin scolaire si besoin. En classe de 1ère une demande officielle d'aménagement des conditions d'examen doit être faite. Le dossier est à retirer à l'infirmerie et doit nous revenir complété avant le 15 décembre.

Le médecin scolaire attaché au lycée Rabelais est Madame Le Docteur. Vous pouvez aussi la joindre directement au Centre Médico Social, 3 place Champ au Roy, 22200 Guingamp.

LE CDI (CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION)

Le CDI est un lieu privilégié d'accueil et de rencontre pour les professeurs et les élèves mais aussi pour tous les personnels du lycée. C'est un lieu d'activité pédagogique où les documentalistes collaborent avec les enseignants à la recherche, à l'élaboration et à l'exploitation de la documentation par les élèves.

Enfin, le CDI est un relais d'information et d'animation à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement : adresses utiles, propositions de conférences ou d'expositions, informations sur les métiers pour guider les élèves dans leurs choix d'orientation, horaires, programmes, relations avec les éditeurs...

En début d'année scolaire, documentalistes, conseillères d'orientation et professeurs assurent à tous les nouveaux élèves une initiation aux techniques documentaires (mode de classement des livres, utilisation des logiciels, information sur l'orientation) ce qui leur permet ensuite de mieux maîtriser ces outils et de parvenir à une certaine autonomie.

Dans la grande salle bibliothèque, on trouve, à la disposition de tous, de nombreux documents : livres, journaux, revues...

Contiguë à cette grande salle, une autre, moins vaste, permet l'accueil d'une demi-classe, ce qui facilite le travail en groupes. Le bureau des Conseillères d'orientation est intégré au CDI. Une petite salle est dédiée au visionnement de DVD appartenant aux fonds CDI.

Rôle du professeur principal

Les missions des équipes pédagogiques :

- la coordination des enseignements et des méthodes d'enseignement
- le suivi et l'évaluation des élèves
- l'organisation de l'aide au travail personnel des élèves
- le conseil des élèves pour le bon déroulement de leur scolarité et le choix de leur orientation



Au sein de chaque équipe, le professeur principal,

- effectue le synthèse des résultats obtenus par les élèves
- présente cette synthèse au conseil de classe
- est chargé de proposer à l'élève, en accord avec l'équipe pédagogique, les objectifs pédagogiques et les moyens permettant l'élaboration et la réalisation de son projet personnel.

L'activité du professeur principal est placée sous l'autorité et la responsabilité pédagogique du chef d'établissement ou de son adjoint qui préside les réunions des équipes pédagogiques.

LES INSTANCES LYCÉENNES

LIEU D'ELECTION	INSTANCE	ROLE DES DELEGUES
LA CLASSE	<p style="text-align: center;">CONSEIL DE CLASSE</p> <p>Les élections des délégués de classe ont lieu avant la fin de la 6ème semaine après la rentrée; Mandat d'un an.</p> <p>Deux candidats sont élus par classe (un garçon et une fille de préférence).</p> <p>Les élections se déroulent à bulletin secret au scrutin uninominal à 2 tours.</p>	<p>Le délégué diffuse les informations . Il est un interlocuteur pour ses camarades et pour les différents partenaires de la communauté scolaire. Il est un médiateur dans la classe. Le délégué conserve son statut d'élève et il est soumis aux obligations d'élèves.</p>
LYCEE	<p style="text-align: center;">ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES</p> <p>Tous les délégués de classe sont regroupés dans le cadre de l'Assemblée Générale.</p>	<p>L'es délégués peuvent être réunis et consultés sur les différents projets, pour diffuser les informations auprès de leurs camarades de classe.</p>
	<p style="text-align: center;">Le délégué au Conseil de la Vie Lycéenne</p> <p>Les élections ont lieu avant la 6ème semaine après la rentrée.</p> <p>Le CVL est présidé par le Chef d'Établissement, il est composé d'un Vice-Président lycéen élu par les membres élèves du CVL. Le CVL rassemble aussi des représentants d'élèves (10 titulaires et 10 suppléants) , des personnels et des parents (10 adultes).</p>	<p>Les membres du CVL réfléchissent ensemble et formulent des propositions sur des sujets (règlement intérieur, orientation, organisation du temps scolaire, vie associative, aménagement des espaces, fête du lycée, les conditions d'utilisation des fonds lycéens) qui touchent à la vie quotidienne d'élève. Le CVL est force de propositions et il émet des avis, proposent des aménagements et suggèrent des solutions qui sont systématiquement transmis au Conseil d'Administration.</p>
	<p style="text-align: center;">LE CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p style="text-align: center;">Au moins une réunion par trimestre 30 membres</p>	<p>C'est l'organe décisionnel qui définit la politique du lycée, vote le budget, les voyages,</p>
L'ACADEMIE	<p style="text-align: center;">Le délégué au Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL)</p> <p>Les représentants des élèves sont élus pour deux ans au scrutin plurinominal majoritaire à un tour. Les déclarations de candidature doivent être adressées au Recteur Le CAVL se réunit à l'initiative du Recteur au moins trois fois par année scolaire. Le compte rendu des réunions est adressé à tous les membres ainsi qu'à tous les lycées.</p>	
LA REGION	<p style="text-align: center;">Le délégué du Conseil Régional des Jeunes (CRJ)</p> <p>Deux délégués sont élus au CRJ à l'Assemblée Générale des délégués pour une durée de deux ans. <i>Il est préférable que les élèves candidats soient en classe de 2nde ou de 1ère pour aller jusqu'au bout de leur mandat.</i> Les séances du CRJ ont lieu à Rennes au Conseil Régional. Les jeunes élus viennent de tous les départements bretons et de lycées différents (lycée général et technologique, lycée professionnel, lycée maritime, lycée agricole ...) : c'est ce qui crée la richesse de cette instance. Le but étant de mettre en place des projets pour promouvoir la vie lycéenne.</p>	



Charte des éco délégués

Nous sommes les éco-délégués du lycée Rabelais.
Nous nous engageons dans une démarche écologique.

Au sein du lycée Rabelais, nous avons instauré des projets comme le tri des déchets au self ou encore la mise en place des bacs pour récupérer le papier dans les classes. Notre but est de labelliser le lycée éco-école. Nous voulons le respect de la nature et la biodiversité et respectons les articles suivants de la charte de l'écologie Française :

"Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé."
"Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement."

C'est pourquoi chaque personne qui le souhaite peut nous rejoindre et s'engager à être éco-délégué.

L'année prochaine, nous voudrions organiser **plusieurs projets** et actions comme une **clean-walk**, la mise en place d'un potager, d'un compost et même **d'une ruche**, la plantation d'arbres **ou encore de fleurs** par exemple.

Mais pour que ces projets soient réalisables nous avons besoin de vous qui êtes **motivés** à changer votre quotidien **pour l'environnement**. Alors que souhaitez-vous faire l'an prochain ?

Vous pouvez vous présenter volontairement en tant qu'éco délégué si vous souhaitez participer.

POURQUOI FAIRE ? Avec l'aide de la Maison des Lycéens vous pouvez : Animer la vie au lycée, partager vos passions, réaliser vos projets !



C'est un espace de créativité, de solidarité, et de responsabilité que les lycéens doivent s'approprier. Des exemples : en accès libre (pour les adhérents de la MDL) un piano numérique, un synthétiseur et une salle de musique (batterie, amplis...) à faire vivre grâce à vos talents, un atelier photo (réalisation de la pochette Photo de classe)... c'est aussi, animer et gérer la cafétéria, monter un club de HIP HOP ou bien s'investir dans la fête du lycée à la fin de l'année...



QUI EST MEMBRE ? La Maison des Lycéens est une association d'élèves animée et gérée par eux avec le concours des adultes, sont donc membres tous les élèves à jour de leur cotisation de 10 euros.

**En 2018-2019 : Le Président : Morgann Exbourse élève de 1^o ES,
pour l'année 2019-2020 : il faudra élire un nouveau Président**

QUAND LES DECISIONS SONT-ELLES PRISES ? Mi-octobre, au moment de l'assemblée générale, avec tous les élèves intéressés et qui peuvent faire des propositions de créations de clubs accompagnées de demandes de financement. Et tout au long de l'année pendant les réunions du conseil d'administration de la Maison des lycéens composé d'élèves (7 à 15) et d'adultes (3 à 5), seuls les élèves votent les décisions.

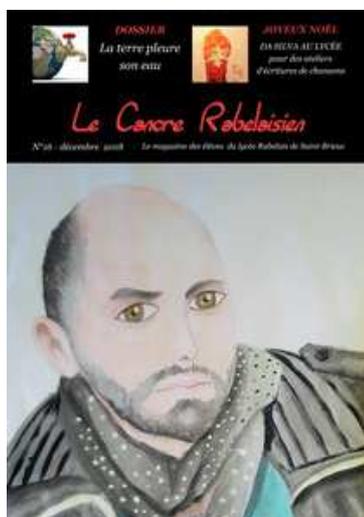
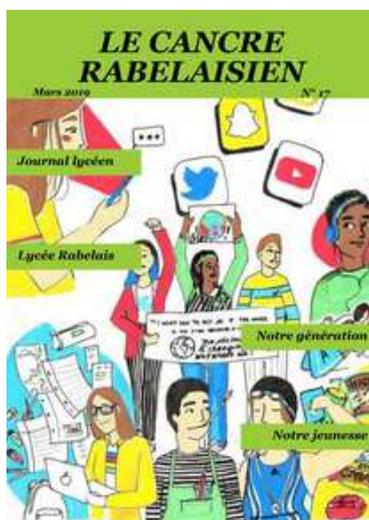
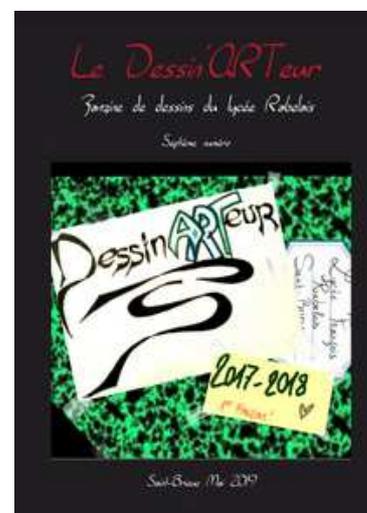
QUI PEUT NOUS AIDER POUR MONTER CES PROJETS ?

L'équipe de la vie Scolaire, de la Maison des Lycéens, vos professeurs.



Photos d'élèves de l'Atelier Photo

 LE JOURNAL - LE "CANCRE RABELAISIEEN"

Le Numéro 16 (2018)Le Numéro 17 (2019)Le DessinARTEur

Lors de l'année scolaire 2012/2013, le journal lycéen "Le Cancre" a vu le jour. Un comité de rédaction de huit élèves assisté d'un CPE s'est mis en place. Depuis il perdure. Une salle a été aménagée, des ordinateurs achetés pour que les élèves du comité de rédaction puissent à tout moment de la semaine aller travailler sur des articles et la mise en page. Il y a des réunions hebdomadaires.

C'est un lieu convivial et tranquille. Alors, n'hésitez pas, venez nous rejoindre. Une réunion pour le renouvellement du comité de rédaction sera organisée rapidement. Vous pouvez consulter les numéros parus au CDI et sur le site internet du lycée. Le journal est un outil d'expression, de "votre" expression, de votre "liberté" d'expression, profitez-en...

Pendant l'année scolaire 2018-2019, le club journal a publié deux numéros, qui sont les numéros 16 et 17. Quatorze élèves se sont investis cette année et ils sont allés à Paris recevoir le prix Coup de coeur de la société qui gère le logiciel de mise en page MADMAGZ

En 2015, a été créé le premier FANZINE de dessins. Un septième numéro a été publié cette année. Une trentaine de dessinateurs !!(voir sur le site internet du lycée " le DessinARTEur").

L'OPTION FACULTATIVE EPS

L'option EPS

- Une matière, en option facultative, évaluée au baccalauréat, en Volley-ball et en Badminton
- 2h45 par semaine de pratique physique en plus des 2h obligatoires du cours d'EPS
- 2 fois dans la semaine : un midi de 12h15 à 13h15 et un après-midi de 16h15 à 18h.
- Un programme adapté aux élèves de seconde : du volley, du badminton et des activités variées complémentaires
- Des sorties sportives, 3 fois dans l'année : une après midi d'intégration en Beach volley, une journée plein air, une journée de rencontre inter-option.
- Une centaine d'élèves sur l'ensemble du lycée : de tous niveaux, du simple pratiquant scolaire au sportif de club



L'UNSS

- **Tous les mercredis** : 1, 2 ou 3 activités sportives sont proposées : Badminton, Volley, Futsal, Basket, handball, Raid, Escalade Et plus ponctuellement, cross, natation, athlétisme estival.....
- **Tout au long de l'année** : des rencontres amicales ou des matchs qualificatifs ont lieu sur Saint-Brieuc, les Côtes d'Armor ou la Bretagne
- **Tous les ans** :
 - 1 ou 2 équipes participent à des championnats de France UNSS avec parfois des podiums ! 2013 : Argent en Volley cadette, 2013 : Bronze en Futsal cadets, 2006 : Bronze en GRS
 - Des élèves s'investissent en tant que jeune coach ou jeune officiel arbitre (validation Nationale obtenue pour deux arbitres lors des France)

RÉSULTATS 2018-2019

	FRANCE	INTER ACADÉMIQUES	ACADÉMIQUE	DEPARTEMENTAU
Filles	BASKET 4ème VOLLEY 10ème	BASKET 2ème VOLLEY 2ème	BASKET 1ere VOLLEY 1ere BADMINTON DUO 2ème	BASKET Filles 1ère BADMINTON DUO 1ère
Garçons	FUTSALL 5eme	BEACH VOLLEY 2ème FUTSALL 1er	FUTSALL 1er	BADMINTON DUO 2ème CROSS 7eme
Mixte	X	BEACH VOLLEY 2eme	BEACH VOLLEY 2eme	NATATION 1er en équipe

L'INTERNAT

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE S'ENGAGE À FAVORISER LES INITIATIVES DES ÉLÈVES
CONTRIBUANT À AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE DES ÉLÈVES À L'INTERNAT

[Ainsi, nous proposons :](#)

- un pot d'accueil en début d'année pour souhaiter la bienvenue aux internes
- une soirée sport tous les premiers lundis de chaque mois pour les lycéens
- l'accès au gymnase pour les étudiants est possible le lundi et le jeudi soir entre 18H00 et 19H00
- le mercredi soir, une soirée CINEMA est proposée à partir de 20H30
- pour les musiciens, possibilité d'utiliser le piano numérique et la salle de musique
- les élèves peuvent se rendre à la cafétéria entre 20h30 et 21H15 (pause) pour jouer à des jeux de société, écouter de la musique
- des animations ponctuelles : bowling, soirée de Noël ...
- utilisation de la salle informatique en continu pour les étudiants = [voir l'agent de l'accueil pour la clé](#)
- utilisation de la salle informatique pour les lycéens entre 20H30 et 21H15 = [voir le CPE pour la clé](#)

HORAIRES

L'internat pour les lycéens est fermé le vendredi à 8H00 et il est ouvert le lundi à 7H30.

7h15	Lever des élèves
7H15 - 8H00	Petit déjeuner
8h00	Tous les élèves doivent avoir quitté leur chambre
8H30 - 11H00	Les chambres ne sont pas accessibles pour prévoir les travaux de nettoyage et d'entretien
17H15	Pointage des lycéens 2nde
17H30 - 18H30	Étude surveillée pour les lycéens
18H30	Pointage des lycéens 1ère-Terminale
18h45-19H15	Dîner
19H45-20H45	Étude surveillée obligatoire pour les lycéens
21H50	Fermeture des portes de l'internat
22H15	Extinction des feux

LES PETITS CONSEILS

Autonomie au lycée

- En tant que lycéen, il est possible de sortir de l'établissement quand vous avez une heure de libre. Cependant, cette nouvelle autonomie doit s'allier d'un comportement responsable afin de ne pas se mettre dans une situation d'échec scolaire.

Travail personnel

- Afin de réussir son année de seconde pour pouvoir passer dans la première de votre choix, il est important de fournir du travail personnel. Pour cela, plusieurs endroits y sont dédiés au sein de l'établissement:
- CDI: En plus des livres et manuels divers, le CDI met à votre disposition des ordinateurs afin de pouvoir travailler dans le calme.
- La salle d'étude du rez-de-chaussée du bâtiment A vous offre un espace de travail supplémentaire vous permettant de vous avancer dans votre travail personnel.
- La salle d'étude surveillée C 202 en accès libre avec des ordinateurs à disposition.
- Hall d'entrée: Plusieurs tables et chaises se trouvent dans le hall d'entrée et devant le bâtiment A dans le cas où il n'y aurait plus de place au CDI et dans la salle d'étude.

Se référer au plan pour trouver les divers lieux et espaces dédiés au travail personnel.

Maison des lycéens

- Afin de réussir son année, il est aussi important de savoir prendre un moment pour se détendre. Dans ce but, plusieurs endroits sont mis à votre disposition au sein de l'établissement:
- Foyer des lycéens: Le foyer est un lieu de détente où les élèves peuvent se retrouver pendant leur temps libre. Des baby foots sont mis à la disposition des élèves.
- Cafétéria: La cafétéria, gérée par les lycéens,
- Salle de musique: Les élèves musiciens trouveront plusieurs instruments dans la salle de musique qui leur permettront de développer leur talent (réservée aux cotisants de la maison des lycéens).

Se référer au plan pour trouver les divers lieux et espaces de détente.

CONSIGNES DE SECURITE

**Vous devez lire sérieusement les consignes indiquées dans toutes les salles en cas de déclenchement de l'alarme et suivre les instructions du personnel présent .
L'implication de tous dans ces exercices de sécurité est primordiale.**

**Pour la sécurité : deux signaux sonores différents en fonction du danger.
Il n'existe pas de sonnerie pour indiquer le début et la fin des cours.**

1 EVACUATION EN CAS D'ALARME INCENDIE

Alarme : sirène

NE PAS UTILISER LES ASCENSEURS , suivre le plan d'évacuation et rejoindre le lieu de rassemblement en cas d'incendie.

Pour rejoindre le lieu de rassemblement et le point d'appel affectés à une salle, il est impératif de lire et respecter les consignes de sécurité affichées dans les salles et de suivre le fléchage vert (lumineux) qui indique la direction normale de l'évacuation et la porte de sortie du bâtiment à suivre pour évacuer.

PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Descente différée pour éviter les bousculades pour les personnes en béquilles.
Personnes en fauteuil roulant : mise en sécurité sur le haut d'un palier (bât. A) ou sur passerelle (bât. C) et évacuation retardée (après le flux principal) par fauteuil spécial ou attente des secours.

Consignes incendie aux élèves internes (de 18h45 à 7h45)

Evacuation par les escaliers B, C, D et **regroupement en sécurité AU FOYER (bâtiment C1)** (filles côté foyer, garçons côté cafétéria).

l'alarme se déclenche ou vous découvrez un feu vous devez :

prévenir le surveillant de dortoir

<u>vous ne devez jamais</u>	<u>vous devez</u>
ouvrir les fenêtres	fermer les portes
Revenir en arrière	Laisser vos affaires sur place
	vous regrouper le plus vite possible en prenant une couverture
	Rester groupés sur tout le trajet d'évacuation
	attendre les ordres du surveillant
	évacuer par l'escalier disponible le plus proche

sur le lieu de regroupement :

regroupement en sécurité bâtiment C1 (filles côté foyer, garçons côté cafétéria)

vous devez rester calme vous devez attendre les consignes des responsables (surveillant, CPE, Proviseur, Proviseur Adjoint, Intendant) .

**PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ
PROCÉDURE DE MISE A L'ABRI
PROCÉDURE DE CONFINEMENT**

DECLENCHEMENT DE L'ALERTE :

Sonnerie pendant 2 minutes.

Dès l'audition du signal

- Je reste dans la salle où je suis.

Le responsable de salle donne les premières consignes :

- o Verrouiller les portes
- o Eteindre les lumières
- o Eteindre les téléphones portables et les écrans
- o Fermer les rideaux et s'éloigner des ouvertures
- o Silence absolu.

- Si je suis dans un espace ouvert :

- o Je rejoins la salle la plus proche
- o Elèves présents à la cafétéria, foyer, halls, étude : regroupement en salle de musique et application des consignes ci-dessus.

- Le responsable de salle (professeur ou surveillant) attend les consignes du responsable de zone :

- o Mise à l'abri : maintien des consignes ci-dessus jusqu'à la levée de l'alerte.

o Confinement : les mesures de silence et de lumières éteintes peuvent être assouplies. Le confinement est défini par zone entière pouvant regrouper plusieurs espaces à l'intérieur desquels la circulation restera possible. Le confinement concerne la globalité de la zone, qui doit être rendue totalement close, fenêtres et portes fermées.

FIN DE L'ALERTE : Sonnerie intermittente. Attendre la confirmation du responsable de zone.

PLAN DU LYCEE

FOYER BAT B
ADMINISTRATION

Gymnase

